

**1. Identification du produit et de la société**

<b>Nom du produit :</b>	<b>CELEB COLOR CONDITIONER - ALL COLORS REVITALISANT POUR CHEVEUX COLORÉS CELEB - TOUTES LES COULEURS</b>
<b>Formule :</b>	DK042817A Base (1A,1D-1,1E,1M,1N,1L,1J,1H,1G,1F,1B,1K,1I)
<b>Code produit :</b>	Blue Viral Hybrid Colorditioner (080280), Purple Viral Hybrid Colorditioner (080281), Red Viral Hybrid Colorditioner (080282), Magenta Viral Hybrid Colorditioner (080283), Green Viral Hybrid Colorditioner (080284), Turquoise Viral Hybrid Colorditioner (080285), Lilac Viral Hybrid Colorditioner (080286), Coral Viral Hybrid Colorditioner (080287), Rose Gold Viral Hybrid Colorditioner (080288), Silver Viral Hybrid Colorditioner (080289), BondFix Conditioner (080278) Couleurevitalisant viral hybride bleu (080280), Couleurevitalisant viral hybride violet (080281), Couleurevitalisant viral hybride rouge (080282), Couleurevitalisant viral hybride magenta (080283), Couleurevitalisant viral hybride vert (080284), Couleurevitalisant viral hybride turquoise(080285), Couleurevitalisant viral hybride lilas (080286), Couleurevitalisant viral hybride corail (080287), Couleurevitalisant viral hybride or rose (080288), Couleurevitalisant viral hybride argent (080289), Revitalisant BondFix (080278)
<b>Date :</b>	12 juin 2017
<b>No CAS :</b>	Mélange
<b>Utilisation du produit :</b>	Produit de coloration des cheveux
<b>Restrictions d'utilisation :</b>	Aucune restriction d'utilisation identifiée.
<b>Information concernant l'entreprise :</b>	Celeb Luxury, LLC 6545 Nova Drive Suite 201 Davie, FL 33317, États-Unis
<b>Adresse électronique :</b>	<a href="mailto:info@celebluxury.com">info@celebluxury.com</a>
<b>Numéro de téléphone général :</b>	(954) 763-0333
<b>Numéro d'appel d'urgence :</b>	INFOTRAC : 1-800-535-5053

**2. Identification des dangers**

Remarque : Ce produit est un produit cosmétique et est étiqueté en conformité avec la réglementation de l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA) et non de l'OSHA (États-Unis). Les exigences de la FDA pour l'étiquetage des cosmétiques l'emportent sur celles de l'OSHA, de sorte que l'étiquette réelle du produit ne contient pas les éléments de l'étiquette de l'OSHA indiqués ci-dessous dans la présente FDS.

**Classification SGH/HAZCOM 2012 :**

Classification en matière de santé	Classification physique
Lésions oculaires - Catégorie 1 Irritant pour la peau - Catégorie 2 Agent sensibilisant pour la peau - Catégorie 1	Non dangereux.

**Éléments d'étiquetage**



**DANGER !**

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

P261 - Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés en dehors du lieu de travail.  
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
P362 + P364 - Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et le laver avant de le réutiliser.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON or un médecin.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

**Nom du produit : REVITALISANT POUR CHEVEUX COLORÉS CELEB - TOUTES LES COULEURS**

**Formule : DK042817A Base (1A,1D-1,1E,1M,1N,1L,1J,1H,1G,1F,1B,1K,1I)**

**Date : 12 juin 2017**

**FDS États-Unis**

### 3. Composition/informations sur les composants

Constituants	No CAS	POURCENTAGE
Isostéaramidopropyl diméthylamine	67799-04-6	<2
Chlorure de stéaralkonium	122-19-0	<2
Méthosulfate de bis-(isostéaroyl/oléoyl isopropyl) dimonium	1810046-45-7	1
Phytantriol	74563-64-7	<1

Les concentrations exactes constituent un secret commercial.

### 4. Premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Si une irritation ou une éruption cutanée se développe, cesser d'utiliser et laver la peau avec de l'eau. Solliciter des soins médicaux si l'irritation persiste.
<b>Inhalation :</b>	Aucune mesure de premiers secours n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales. En cas d'irritation, transporter à l'extérieur. Solliciter des soins médicaux si l'irritation persiste.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.
<b>Symptômes les plus importants :</b>	Le contact direct provoque de graves irritations oculaires et d'éventuels dommages. Provoque une irritation cutanée chez certaines personnes. Peut provoquer une allergie cutanée chez les personnes sensibles. L'inhalation de vapeurs peut entraîner une légère irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers, si nécessaires :</b>	Des soins médicaux immédiats peuvent être nécessaires en cas de contact direct avec les yeux.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés :</b>	Utiliser des milieux d'extinction appropriés au feu environnant.
<b>Risques particuliers liés au produit chimique :</b>	La décomposition thermique produit des oxydes de carbone. Ce produit n'est pas classé comme inflammable ou combustible.
<b>Mesures spéciales de lutte contre les incendies :</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de protection pour lutter contre tous les incendies comportant des produits chimiques.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</b>	Garder à l'écart le personnel non essentiel. Ventiler la zone. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Pour les déversements importants, porter un équipement de protection des yeux et de la peau. Les petits déversements ne nécessitent pas de précautions particulières.
<b>Méthodes et matériel de confinement/nettoyage :</b>	Arrêter l'écoulement du matériel, si cela peut se faire sans risque. Grands déversements : Endiguer à une grande distance du déversement liquide en vue d'une élimination ultérieure. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Petits déversements : Essuyer avec une matière absorbante et placer dans un récipient approprié pour l'élimination.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement :</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements s'il est possible de le faire sans danger. Ne doit pas être libéré dans l'environnement aquatique.

## 7. Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</b>	Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser conformément aux instructions sur l'emballage.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :</b>	Suivre les instructions de conservation sur l'étiquette du produit. À conserver hors de portée des enfants.

## 8. Protection personnelle et contrôle de l'exposition

Directives en cas d'exposition :

Composant	Limites d'exposition
Isostéaramidopropyl diméthylamine	Aucune limite n'a été établie.
Chlorure de stéaralkonium	Aucune limite n'a été établie.
Méthosulfate de bis-(isostéaroyl/oléoyl isopropyl) dimonium	Aucune limite n'a été établie.
Phytantriol	Aucune limite n'a été établie.

**Contrôles techniques :** Une ventilation générale de la pièce devrait être suffisante dans des conditions normales d'utilisation.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire :** Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales.  
**Protection des mains :** Porter des gants de protection.  
**Protection des yeux :** Aucune protection oculaire n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales. Éviter le contact avec les yeux.  
 Applicable pour les milieux industriels uniquement : Porter des lunettes de protection chimique.

**Protection de la peau et du corps :** Aucune protection de la peau et du corps n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales.  
 Applicable pour les milieux industriels uniquement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Mesures d'hygiène :** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect :</b>	Crèmes de diverses couleurs
<b>Couleur :</b>	Couleur crème
<b>Forme :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>Point de fusion / de congélation :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition / plage :</b>	Non déterminé.
<b>Pourcentage de matières volatiles :</b>	>70%
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité :</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>pH :</b>	4,0-4,5
<b>Densité relative :</b>	0,97-1,00
<b>Viscosité :</b>	15 000-35 000 mPas (DV-E à 6 tr/min)
<b>Composés organiques volatils (CVO) :</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité :</b>	
<b>LIE :</b>	Non déterminé.
<b>LES :</b>	Non déterminé.

Nom du produit : REVITALISANT POUR CHEVEUX COLORÉS CELEB - TOUTES LES COULEURS  
 Formule : DK042817A Base (1A,1D-1,1E,1M,1N,1L,1J,1H,1G,1F,1B,1K,1I)  
 Date : 12 juin 2017  
 FDS États-Unis

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Non réactif
Stabilité chimique :	Stable
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune possibilité de réactions dangereuses.
Conditions à éviter :	Des conditions à éviter ne sont pas susceptibles de survenir.
Matières incompatibles :	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	La décomposition thermique produit des oxydes de carbone.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets potentiels sur la santé :

#### Dangers aigus

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs peut entraîner une légère irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Le contact peut causer une légère irritation chez certaines personnes. Peut provoquer une allergie cutanée chez les personnes sensibles.
Contact avec les yeux :	Le contact direct avec les yeux provoque une irritation grave et des dommages possibles.
Ingestion :	L'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Effets chroniques :	Aucun effet chronique attendu.
Cancérogénicité :	Aucun des constituants de ce produit ne figure dans la liste de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels du CIRC, du NTP (États-Unis) ou de l'OSHA (États-Unis).

### VALEURS DE TOXICITÉ AIGUË :

Valeurs estimées de toxicité aiguë (ATE) du produit :	DL50, voie orale	> 2 000 mg/kg
	DL50, voie dermique	> 2 000 mg/kg
Isostéaramidopropyl diméthylamine :	Ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.	
Chlorure de stéaralkonium :	DL50 voie orale, rat	1 250 mg/kg
Méthosulfate de bis-(isostéaroyl/oléoyl isopropyl) dimonium :	DL50 voie orale, souris	>2 000 mg/kg
	DL50 dermique, lapin	>2 000 mg/kg
Phytantriol :	DL50 voie orale, rat	>5 000 mg/kg

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité :

Isostéaramidopropyl diméthylamine :	CL50, ide mélanote doré	122 mg/l/96 h.
	CE50, Daphnia magna	56 mg/l/48 h.
Méthosulfate de bis-(isostéaroyl/oléoyl isopropyl) dimonium :	CL50, Cyprinus carpio	> 10 mg/l/96 h.
	CE50, Daphnia magna	> 8,6 mg/l/48 h.
Phytantriol :	CL00, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	≥ 1000 mg/l/96 h.
	CE50, Daphnia magna	1,25 mg/l/48 h.

### Persistance et dégradabilité :

Isostéaramidopropyl diméthylamine :	Facilement biodégradable.
Chlorure de stéaralkonium :	Ne s'est pas dégradé après 10 jours.
Méthosulfate de bis-(isostéaroyl/oléoyl isopropyl) dimonium :	Facilement biodégradable.
Phytantriol :	Peu biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation :

Chlorure de stéaralkonium :	Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est modéré.
-----------------------------	---

Nom du produit : REVITALISANT POUR CHEVEUX COLORÉS CELEB - TOUTES LES COULEURS

Formule : DK042817A Base (1A,1D-1,1E,1M,1N,1L,1J,1H,1G,1F,1B,1K,1I)

Date : 12 juin 2017

FDS États-Unis

**Mobilité dans le sol :**

Chlorure de stéaralkonium :

Ne devrait pas présenter de mobilité dans le sol.

**Autres effets néfastes :**

Aucun autre effet néfaste.

---

**13. Considérations relatives à l'élimination**

---

**Instructions d'élimination :** Destiné aux consommateurs – Les récipients vides peuvent être envoyés au recyclage ou éliminés avec les déchets ménagers.

Applicable pour les milieux industriels uniquement : Éliminer le produit conformément aux réglementations locales, régionales/provinciales et nationales.

**Conditionnement contaminé :** Envoyer les matériaux d'emballage rincés aux stations de recyclage locales.

---

**14. Informations relatives au transport,**

---

Non réglementé pour le transport selon le Département du transport des États-Unis (DOT), l'Association internationale du transport aérien (IATA)/l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ou le code IMDG (code maritime international des marchandises dangereuses).

---

**15. Informations réglementaires**

---

**Loi SARA 311/312 (États-Unis) :** Catégorie de risque pour la déclaration selon la Loi SARA, Section 311/312 : Classé selon OSHA HazCom 2012 SGH comme décrit dans la Section 2 de la présente FDS.**SARA 313 :** Ce produit contient les substances suivantes, faisant l'objet d'exigences de déclaration annuelle des dégagements selon la Section 313 de SARA (40 CFR 372) : Aucune**Quantité à déclarer selon CERCLA Section 103 :** Ce produit ne fait pas l'objet d'exigences de déclaration selon la loi CERCLA sous la forme vendue. Cependant, de nombreux États ont des exigences plus strictes de signalement des dégagements. Signaler les déversements comme l'exigent les réglementations fédérales, de l'État et locales.

---

**16. Autres informations**

---

**Cote NFPA :** Santé : 3 Feu : 0 Instabilité : 0  
**Cote HMIS :** Santé : 3 Feu : 0 Danger physique : 0**Date de la révision actuelle :** 7 juin 2017  
**Résumé des révisions :** Nouvelle FSS.  
**Date de révision antérieure :** S.O.